N° ADM/2015/35

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation :**	19 juin 2015 19 juin 2015	**Nombre de conseillers communautaires** En exercice: **50** Présents : **41** Votants : **49**

Séance du 26 juin 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quinze à dix neuf heures, dans la salle des fêtes de Bussy en Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :
M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, , M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Yves MESNY
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINE
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Monique MERCIER

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier
21 JUIL. 2015
ARRIVÉE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

N° ADM/2015/35	Conseil communautaire du 26 juin 2015

OBJET : Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Vu L'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » publiée le 26 mars 2014, qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard, le 1er juillet 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'Article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs,

Vu les articles R423-1 et R423-15 du code de l'urbanisme, relatif au « guichet unique », à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que les communes énumérées ci-dessous sont dotées d'un POS ou d'un PLU : Brion, Bussy en Othe, Cézy, Champlay, Joigny, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien du Sault, Verlin, Villecien et Villevallier,

Considérant que les communes énumérées ci-dessus sont favorables à bénéficier de ce service commun d'urbanisme

Considérant que les communes de Joigny et de Saint-Julien du Sault sont dotées d'un service instructeur des actes d'urbanisme,

Considérant que seule la commune de Joigny a accepté le transfert de son personnel à la communauté de communes du jovinien pour la création de ce service commun « instruction du droit des sols », soit 2 personnes à compter du 1er juillet 2015,

Considérant l'avis du comité technique paritaire de la ville de Joigny du lundi 22 juin 2015 (pour à l'unanimité), et la saisine du comité technique du centre de gestion le 10 juin 2015,

Considérant qu'une convention sera signée entre les différentes communes :
- La CCJ et la ville de Joigny (convention annexée)
-La CCJ et les communes de Brion, Bussy en Othe, Cézy, Champlay, Saint-Aubin sur Yonne, Verlin, Villecien et Villevallier (convention annexée qui sera adaptée en fonction des demandes de chaque commune),

Considérant que la convention définit les missions du service commun et de la commune, la situation des agents composant ce service, et les dispositions financières,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 4 juin 2015,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8 : M. BOURRAS, Mme LAFORGE (pouvoir de M. POIBLANC), M. COURTAT (pouvoir de M. CHASSERY), Mme MICHAUD, Mme BLANC, M. PETER, M. DUGOURGEOT (pour lui-même et Mme FARO –pouvoir-)
N'ont pas pris part au vote : 4 : Mesdames BALLANTIER, LAFORGE et Messieurs COURTAT, JACQUET.

accepte la création de ce service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

accepte les termes des conventions annexées,

autorise le président à signer tous les conventions et toutes autres pièces administratives relatives à ce dossier,

dit que les crédits nécessaires pour ce service commun sont bien inscrits sur le budget général 2015.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

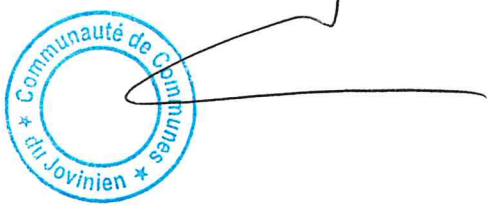

Date de réception
par la Préfecture : 24/7/15

date de publication : 24/7/15